

LYCÉE DEPOORTER

;) Faites sourire votre avenir
labellisé « métiers de la santé et du social »

Nous formons la relève !



Engagez-vous à nos côtés...

**...par le versement du solde*
de la Taxe d'apprentissage**

2022

* Nouveaux décrets JO 31/12/21

9 rue Depoorter
59190 HAZEBROUCK
www.lycee-depoorter.com
03.28.41.96.06



Lycée privé Catholique d'enseignement en contrat d'association avec l'État.



Vous connaissez notre **Lycée Depoorter**...

Nous restons fidèles à nos priorités : former des jeunes attentifs à leur prochain dans une société en pleine évolution.

Nos jeunes deviendront des Infirmiers(es), des Aides-soignants (es), des Auxiliaires de Vie, des Travailleurs Sociaux, des Éducateurs... Nous développons avec eux toutes les compétences douces redevenues si essentielles aujourd'hui.

Notre partenariat fort avec les professionnels des secteurs de la Santé et du Social (des Ehpad, des centres sociaux, des écoles, des associations, hôpitaux...) nous vaut d'être reconnu et labellisé « Lycée des Métiers » depuis plus de 10 ans.

Malheureusement la plupart de ces établissements partenaires ne sont pas soumis à la Taxe d'Apprentissage.

Votre contribution constitue donc un vrai geste de solidarité, indispensable, en nous choisissant pour le versement du solde de votre Taxe d'Apprentissage.

Grâce à votre participation, nous pourrions investir dans de nouveaux matériels pour nos plateaux techniques.

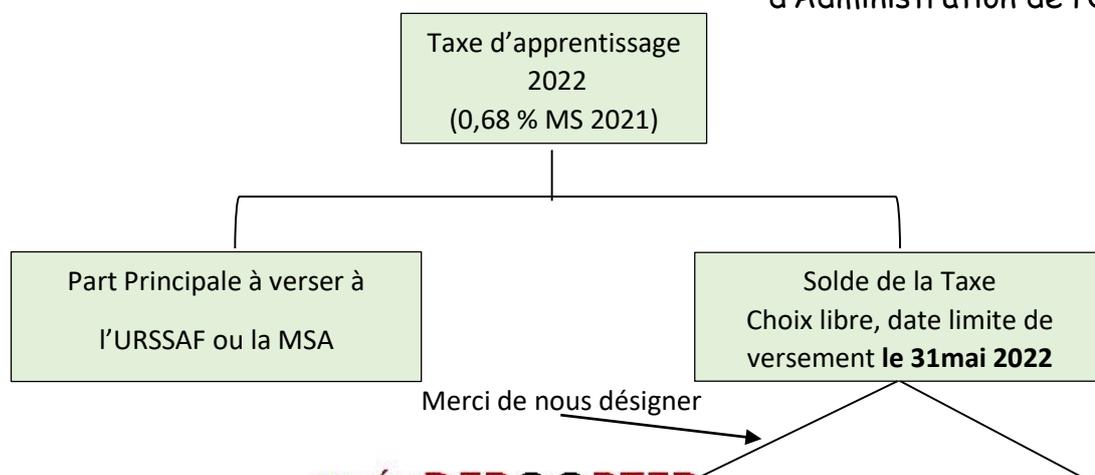
Ensemble, formons la relève et comme le proclame notre devise :

Faites sourire leur avenir !

Avec nos remerciements anticipés,

Sylvain LE SANT, Chef d'établissement.

Georges DOOGHE, Président du Conseil d'Administration de l'OGEC.



LYCÉE DEPOORTER

Nouveauté 2022

Modalités de versement du solde de votre Taxe d'Apprentissage

Date limite de versement le 31 mai 2022

Pour verser directement le solde de votre taxe d'apprentissage au **Lycée Depoorter** :

Nous sommes référencés sous le code **UAI 0593078A**

sous l'appellation **LPO PR FONDATION DEPOORTER**

Le lycée Depoorter vous enverra un reçu libératoire attestant de votre versement et de son montant.

☛ 3 possibilités :

*** Par Virement** aux coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR76 3007 6029 0311 2132 0020 038 BIC : NORDFRPP

En précisant TA 2022 SIRET et Nom de votre entreprise

Informez-nous en contactant notre établissement : econome@lycee-depoorter.com

Tél : 03 28 41 96 06 (poste 2)

*** En effectuant des dons en nature** pour tout ou partie de votre taxe d'apprentissage.

L'unité d'Apprentissage UFA Depoorter de notre lycée, peut recevoir des équipements en matériels conformes à ses besoins en formation.

Il peut s'agir d'équipements et matériels de cuisine, de puériculture, informatiques, audio-visuels, de parapharmacie, de mobilier hospitalier ou d'équipements de salles de classe ou d'animation.

Informez-nous en contactant notre établissement : alternance@lycee-depoorter.com

Tél : 03 28 41 96 06 (poste 5)

*** Par chèque** en voie postale à l'ordre de l'OGEC DEPOORTER

Accompagné du coupon ci-dessous :



Nom de l'entreprise :	Contact (prénom, nom, fonction) :
Adresse de l'entreprise :	Téléphone et mail :
	/ / / /
	_____@_____
Siret :	Montant de la taxe versée :
	Date du versement :



labellisé
métiers de
la santé et
du social

Votre interlocuteur taxe pour Depoorter :

M. François Denis LAVIGNE

Lycée Depoorter – Hazebrouck

03.28.41.96.06 poste 2

econome@lycee-depoorter.com

LYCÉE DEPOORTER

Faites sourire votre avenir :) 

labellisé « métiers de la santé et du social »

